



Questions ?

REVENDICATIONS D.P

Réponses !

QUESTIONS OCTOBRE 2014

1. **PTC** : Encombrement devant les bacs MU propres sous l'auvent. Le ravitailleur est à chaque fois obligé de tout enlever pour pouvoir se servir !
Réponse de la Direction : Ce point sera réglé prochainement.
2. **PTC** : Poste rilsanage B8 : Quelle est la production demandée sur ce poste ? Et quel est le détail des tâches à effectuer ?
Réponse de la Direction : La production pour l'équipe 1 et 2 a été annoncée par M. Desorthes aux briefings les 18 et 22 septembre : 660 pièces au poste 1, 801 pièces au poste 2.
Le détail des tâches est maintenant présenté dans un document affiché aux postes.
3. **PTC** : Malgré de nombreuses relances, le sas à côté de la ligne G3.4 ne fonctionne toujours pas ! L'hiver approche, quand sera-t-il remis en état ?
Réponse de la Direction : Cela a été fait le 16 octobre par la société Portis.
4. **PTC** : Est-il vrai que monsieur Desorthes veut convoquer les salariés afin de faire un point sur les restrictions médicales de chacun ?
Réponse de la Direction : Oui, le but est de voir si chacun est correctement affecté.
5. **PTC** : Le stock des emballages vides Ford n'est pas éclairé durant la nuit. De plus, une partie du stock est disposé à l'envers ce qui rend presque impossible la prise par un gerbeur.
Réponse de la Direction : Les emballages seront intervertis pour être plus proche de l'éclairage.
6. **PTC** : Compte-tenu de la charge de travail des opérateurs, ceux-ci n'ont plus le temps ni les compétences pour dépanner des problèmes qui deviennent de plus en plus techniques. Nous demandons à ce qu'il y a un technicien par ligne.
Réponse de la Direction : La charge de travail et le nombre d'aléas n'ayant pas augmenté, il n'est pas prévu de mettre de techniciens supplémentaires. Contrairement à ce que demandent les managers, les opérateurs ne doivent pas effectuer d'interventions électriques sans avoir les habilitations.
7. **PTC** : Il était prévu un roulement entre les techniciens pour le remplacement du manager lorsqu'il est absent. Pourtant ce roulement ne se fait pas, c'est toujours le même qui effectue le remplacement ! Pourquoi ?
Réponse de la Direction : Certains techniciens ont refusés de faire ce remplacement, il sera fait avec ceux qui le souhaitent.
8. **Injection** : Il y a de plus en plus de points à contrôler sur les pièces et de bavures à couper, cela dans le même temps de cycle. Les opérateurs n'arrivent plus à suivre la cadence dans ces conditions ! Quand la Direction prendra-t-elle conscience de la nécessité de mettre en adéquation la cadence avec l'exigence de qualité ?
Réponse de la Direction : Selon les Méthodes, il n'y a pas de problèmes de surcharge. Le problème sera encore rediscuté avec M. Hoffstetter.



REVENDICATIONS D.P

9. **Logistique** : Nous demandons le retrait de l'obligation de mettre la ceinture de sécurité sachant que cela n'est pas obligatoire vu que les chariots sont équipés de porte.
Réponse de la Direction : L'employeur a l'obligation de garantir la sécurité de ses salariés. Au vu des arguments avancés par la CFTC, le sujet sera encore rediscuté avec le service sécurité.
10. **SQS** : Les personnes chargées de faire les reprises avec contrôle acoustique sont gênées dans leur tâche par le bruit généré par les B12 lors du passage du petit train. Ne peut-t-on pas leur attribuer un lieu moins bruyant pour ce type de reprises ?
Réponse de la Direction : C'est compliqué de trouver un autre lieu pour cette zone de travail.
11. **Parking** : Durant combien de temps sont conservées les enregistrements vidéos des caméras du parking ?
Réponse de la Direction : Les vidéos sont conservées 10 jours.
12. **Général** : Coin pause extérieur Hall 1 : La CFTC réitère la demande de mise en place d'un abri supplémentaire afin de protéger les salariés des intempéries.
Réponse de la Direction : Il n'y a pas de budget pour cela.
13. **Général** : Compte-tenu du nombre de salariés venant en moto et la diminution de ceux venant en vélo, nous demandons la suppression de deux râteliers à vélos. En libérant des places en faveur des motos, celles-ci n'empièteront plus sur le passage piéton.
Réponse de la Direction : Il n'est pas souhaitable d'en diminuer le nombre car il y a beaucoup de personnes qui viennent en vélo. Le fait que les motos empiètent sur le passage piéton n'est pas très gênant.
14. **Général** : Suite à l'obtention des certifications ou récompenses clients (OPEL), la CFTC demande une gratification pour les salariés suite aux efforts effectués.
Réponse de la Direction : Il n'y a pas de gratification de prévu, cela fait partie du travail quotidien.
15. **Général** : Quel est le critère qui définit l'arrêt d'une équipe par rapport à une autre, comme par exemple pour la T8. Et qui traite la conséquence de l'arrêt pour les services annexes comme par exemple la Qualité, la logistique, etc....
Réponse de la Direction : C'est généralement le nombre d'embauchés par équipe et le nombre de volontaires acceptant de changer d'équipe qui détermine le choix de celle qui sera conservée. Concernant les services annexes, chacun gère son effectif en conséquence.
16. **Général** : Est-ce que la Direction Générale a donné une dérogation à M. Gollentz pour fumer la pipe dans des zones non fumeur, qui plus est, sans casque dans des zones où le port est obligatoire ?
Réponse de la Direction : Il tient trop à sa pipe... Mais il n'y a pas de passe-droit pour quiconque.
17. **Divers** : La CFTC demande révision de la classification des services Qualité et Prototypes.
Réponse de la Direction : Cela sera programmé prochainement.

Cas particuliers